

# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 6 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 13 août 2018 portant nomination des élèves attachés d'administration hospitalière à l'École des hautes études en santé publique**

NOR : SSAN1830648A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion;

Vu le décret n° 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2018-507 du 21 juin 2018 relatif au classement indiciaire applicable au corps des attachés d'administration hospitalière;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 fixant le contenu et les modalités du cycle de formations des élèves attachés d'administration hospitalière ainsi que son évaluation;

Vu l'arrêté du 16 mars 2017 modifié portant nomination des élèves attachés d'administration hospitalière à l'École des hautes études en santé publique;

Vu l'arrêté du 21 juin 2018 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux membres du corps des attachés d'administration hospitalière;

Vu l'arrêté du 13 août 2018 modifiant l'arrêté du 16 mars 2017 portant nomination des élèves attachés d'administration hospitalière à l'École des hautes études en santé publique,

Arrête:

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 13 août 2018 portant nomination des élèves attachés d'administration hospitalière à l'École des hautes études en santé publique est modifié comme suit:

Le tableau ci-après:

Mme Anne MULOWA					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
6 <sup>e</sup> échelon	Rang du 10 février 2016	IB: 542	5 <sup>e</sup> échelon	Rang du 10 février 2016	IB: 551
			6 <sup>e</sup> échelon	Rang du 10 août 2018	IB: 600

Est remplacé par le tableau suivant:

Mme Marie-Christine MULOWA					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
6 <sup>e</sup> échelon	Rang du 10 février 2016	IB: 542	5 <sup>e</sup> échelon	Rang du 10 février 2016	IB: 551
			6 <sup>e</sup> échelon	Rang du 10 août 2018	IB: 600

#### Article 2

La directrice générale de l'offre de soins et la directrice générale du Centre national de gestion sont chargées de l'exécution du présent arrêté au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et mis en ligne sur le site Internet du Centre national de gestion.

Fait le 6 septembre 2018.

Pour la ministre et par délégation :  
Pour la directrice générale de l'offre de soins :  
*La cheffe de service,*  
STÉPHANIE DECOOPMANN